

Charte d'engagements des conservatoires

Champs-sur-Marne/Lognes/Noisiel (CRD)

Règlement intérieur consultable sur
<https://conservatoires.agglo-pvm.fr/sinscrire> et dans chaque conservatoire

Je soussigné(e)

Elève du conservatoire ☐ Responsable légal de/des élèves mineurs ci-dessous ☐ :

- Dégage l'établissement de toute responsabilité en dehors des heures de cours.
- M'assure de la présence du professeur avant de déposer mon enfant dans l'établissement et veille à le récupérer à la fin de son cours.
- M'engage à ne pas emmener mon enfant à son cours s'il est porteur d'une maladie contagieuse.
- Autorise en cas d'accident, mon hospitalisation ou celle de mon enfant si l'état de santé le nécessite.
- Autorise que mon enfant ou moi-même soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités de l'établissement et autorise la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne à exploiter et publier, sous toutes formes et tous supports connus, les images et des travaux capturés pour une durée de 10 ans sans contrepartie financière.
- **Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur consultable sur le site internet du réseau des Conservatoires ou dans l'établissement et m'engage à le respecter.**
- **Certifie avoir pris connaissance des tarifs et des modalités de paiements.**
- Certifie être personnellement assuré contre les dégâts et sinistres matériels ou corporels. Et être en mesure de produire, à tout moment du cursus, sur demande du conservatoire l'attestation d'assurance de responsabilité civile.
- Déclare avoir pris connaissance de la nécessité de l'acquisition de matériel pédagogique (partitions, manuels, livres, instruments de musique, tenue de danse...).
- Autorise le conservatoire ou la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne à me communiquer par mail et/ou SMS les informations concernant l'organisation pratique de la scolarité (professeurs absents, report de cours, etc.), les informations concernant les activités de la saison culturelle ainsi que la « newsletter » de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne.
- Autorise le conservatoire ou la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne à communiquer mes coordonnées aux représentants des parents d'élèves du réseau des conservatoires de Paris-Vallée de la Marne.
- Autorise le conservatoire ou la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne à communiquer mes adresses mails au logiciel « **EARMASER** ».
- Déclare avoir bien pris connaissance que :
 - **Toute année commencée est due.**
 - Les droits d'inscription ne sont pas remboursables.
 - En remplissant ce formulaire, j'autorise, et suis informé(e), que :
 - ✓ Mes données à caractère personnel fassent l'objet d'un traitement par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne dont la finalité n'est que le suivi administratif de la scolarité, la réception des informations par voie numérique, téléphonique et/ou postale.
 - ✓ Toutes les informations recueillies sur ce dossier d'inscription soient enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne.
 - ✓ Conformément au Règlement Général de Protection des données 2016/679 du 27 avril 2016, je dispose d'un droit à la rectification, à l'effacement des données, à l'oubli et droit à la portabilité des données.
 - ✓ Pour toute demande je peux contacter, le délégué à la protection des données de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne à l'adresse suivante : dpo@agglo-pvm.fr
- M'engage à fournir les pièces justificatives ci-dessous et ai conscience que tout dossier incomplet ne permet pas une inscription au conservatoire :
 - ✓ Fiche administrative dûment remplie et signée
 - ✓ La présente charte d'engagement signée
 - ✓ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois : énergie, eau, téléphonie, quittance de loyer
 - ✓ Pour les personnes habitants l'une des 12 villes de la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne, **l'avis d'imposition 2024 (sur les revenus de 2023)** de toutes les personnes constituant le foyer, pour le calcul du taux d'effort. NB : Si vous ne souhaitez pas fournir votre avis d'imposition, le taux plafond « 1 adulte ou 1 enfant à charge » sera appliqué
 - ✓ Une copie du livret de famille (si modification de la situation familiale depuis la déclaration d'impôt 2025),
 - ✓ Certificat médical en cours de validité de non contre-indication à la pratique de la danse ou à la préparation corporelle (à fournir au plus tard en septembre 2025). Les Parcours découverte et multi expression sont exemptés.
- Pour les personnes inscrites en 2024-2025, être à jour des frais de scolarité de l'année en cours, règlement avant le 30 avril 2025.

Signature accompagnée de la mention «lu et approuvé »

Fait à.....

Le